

CSE Malakoff du 21 mars 2019

Vos élu-e-s :
Olga Ablavi Amou-
zou Amemaka,
Alain Rosalie,
Sébastien Patient.

**Représentante
syndicale :**
Ghislaine Vingot

Etaient présent-e-s, côté direction : Frédéric Ayangma, Muriel Blanchard,
Sylvain Guidot, Laurent Corteel, Fabrice Hochard, Djelloul Belghit.

Point 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2019

Le procès-verbal de la réunion du 21 février a été voté à l'unanimité.

Point 2. Désignation du secrétaire adjoint

Isabelle Lasis a été élue Secrétaire adjoint à 8 voix contre 1 abstention.

Point 3. Désignation du représentant du CSE Malakoff au CSE Central

Alain Rosalie a été élu représentant du CSE Malakoff au CSE Central à 5 voix sur 8.

Point 4. Désignation complémentaire à la CSSCT

Georges Badia a été désigné comme membre de la CSSCT avec 5 voix sur 9.

Point 5. Désignation du rapporteur de la CSSCT

Olga Ablavi Amouzou a été désignée Rapporteur de la CSSCT avec 6 voix sur 9.

Point 6. Compte-rendu des CSEC (Comité Social et Economique Central) des 19 février et 7 mars 2019

Sur fond de RCC (Rupture Conventionnelle Collective), avec des impacts évidents sur l'emploi, ces réunions des 19 février et 7 mars dernier étaient consacrées à la présentation du plan stratégique de l'entreprise.

Pour le Pôle Outre-mer, l'absence de cap a été soulignée. **Aucun projet concret n'a été exposé, ni pour les chaînes régionales en Outre-mer ni pour Malakoff.**

Sébastien Patient, représentant pour le CSE Malakoff au CSEC a fait un point focus sur les prochains enjeux du pôle Outre-mer :

- Le grand oublié de ces orientations stratégiques, pour le pôle, est le media **Radio**. Il n'apparaît pas dans le document d'orientation.
- Concernant la **stratégie des chaînes 1ère**, W. Kotra estime qu'elle revient à chaque directeur régional. Éditorialement, les 1ère restent bien sûr des chaînes de proximité, de « territoire ».
- Une vieille chimère est de retour, **l'administration par bassins pour certaines fonctions support** : Antilles-Guyane, Réunion-Mayotte et Nouvelle-Calédonie-Wallis et Futuna. Seules les stations de Saint-Pierre et Miquelon la 1ère et de Polynésie la 1ère ne seraient pas concernées.
- La **visibilité des Outre-mer, côté Programmes**, se résume, pour le moment à l'organisation d'une semaine Outre-mer sur les chaînes nationales, appelée Mon cœur Outre-mer. La diffusion aura lieu du 21 au 29 juin prochain : « l'ensemble des programmes depuis Télématin jusqu'au soir, prendront en compte les Outre-mer et intégreront les Outre-mer à l'intérieur de leurs émissions ». (dixit T. Candilis). La contribution de Malakoff et des 1ère pour cet événement est aussi confirmée.
- Une réflexion est en cours pour savoir si des émissions diffusées actuellement sur France Ô pourraient être reprises par les chaînes nationales. S. Sitbon-Gomez a évoqué l'émission « Riding zone ». Mais, rien ne serait arrêté pour le moment.
- La direction se félicite du nombre de duplex réalisés avec les Outre-mer pour les JT nationaux, ainsi que le nombre de fictions qui seront lancés (5 ou 7) dans nos territoires.
- Autre réflexion en cours : la **présence des 1ère sur les FAI** (Fournisseur d'Accès Internet). La direction envisage donc des partenariats mais avant elle doit régler le problème de droits pour des programmes qui n'ont été négociés que pour une zone géographique ciblée (même problème pour Salto, plateforme de FTV).

- **Côté Technique**, Frédérique Brochard, directeur des technologies du groupe, a pour principal projet de **rapatrier à Malakoff les diffusions de la Guadeloupe, la Martinique ainsi que la Guyane**.
- **Le centre de diffusion de Malakoff n'est plus le secours des chaînes France 2, France 3 et France 5**. C'est un prestataire externe qui a en charge cette activité-là.
- Autre chantier technique, régler le problème de **géolocalisation des 1ère**, depuis l'application et les sites 1ère : la direction y travaille, toujours dans le cadre d'une meilleure visibilité des 1ère sur l'Hexagone.
- **Un audit sur les moyens du Pôle Outre-mer** a été demandé. Ce qui est revendiqué là, c'est une meilleure répartition du budget de FTV pour réduire les disparités financières entre les différentes chaînes du groupe. La direction a acté la demande d'audit.
- S'agissant de **Malakoff**, là aussi pas de projet précis, quelques idées mais qui ne permettent pas de se projeter vers l'avenir, à l'aube de la suppression de la chaîne France Ô :
 - Le projet éditorial pour la **rédaction** serait de servir les 1ère, France info, les JT des chaînes nationales et le Portail Outre-mer (lancée à partir de 2020)
 - S. Sitbon-Gomez a démenti les **rumeurs** de rachat de la Cité du cinéma pour mettre Malakoff à la Plaine Saint-Denis.
 - **L'offre numérique** sera présentée aux salariés de Malakoff fin mars.
 - **La DSQVT** (la Direction de la Santé et Qualité de Vie au Travail) **accompagnera la Transformation**
 - Rien n'a été dit sur le **devenir du service de la fabrication**, ni sur ses activités futures, ni sur les besoins humains que demanderaient le nouveau projet éditorial...

Point 7. Information sur la direction des contenus

Avant d'aborder le point avec Laurent Corteel, nouveau directeur des contenus, le secrétaire du CSE fait part d'une rencontre avec le Ministère de la Culture. La conseillère demande que les salariés de Malakoff fassent remonter des projets dans le cadre de la nouvelle mission de Malakoff. Le secrétaire propose que le CSE s'en fasse le relais. Côté direction, S. Guidot estime que ce n'est pas légalement le rôle de l'instance, et suite à une suspension de séance, les élus du CSE Malakoff présentent la résolution suivante :

Une délégation de salariés, d'élus et de représentants syndicaux du site de Malakoff a été reçue au ministère de la culture le 12 mars 2019. À cette occasion, les conseillers du ministre ont suggéré aux salariés présents de faire remonter des propositions pour l'avenir du site de Malakoff et l'amélioration de la visibilité des territoires d'Outre-mer sur les chaînes nationales.

Le CSE de Malakoff invite les salariés à lui faire part de leurs propositions qu'il centralisera pour transmission.

Cette résolution a recueilli l'unanimité des voix.

Après une brève présentation de son parcours – de journaliste à RFO à directeur régional de ViaStella, Laurent Corteel assure que « l'avenir des Outre-mer est cœur des discussions et préoccupations de FTV ». Il se définit comme un homme « d'échanges et de dialogue ». Il compte poursuivre la mission de son prédécesseur qui s'articule autour de **trois grands AXES** :

- **Renforcer les missions des 1ère**
- **Visibilité des Outre-mer sur les chaînes du groupe**
- **Construction du portail numérique**

L. Corteel continue les échanges avec la DGDAP. La semaine de l'Outre-mer appelée « *Mon cœur Outre-mer* » est le point de départ d'une visibilité des Outre-mer sur les chaînes nationales. Elle aura lieu du 21 au 25 juin. Cette visibilité sur le national sera renforcée dès les grilles de septembre, dans des cases honorables, par des contenus venant des 1ère et de Malakoff. Auparavant, il faudra définir un cap éditorial pour pouvoir demander par la suite des moyens financiers.

La transformation de France Ô passe pour L. Corteel par la création et l'alimentation du portail numérique. Pour lui, Malakoff a un rôle central dans l'accompagnement des chaînes nationales du groupe et aussi des 1ère.

Concernant l'avenir de la radio. L. Corteel affirme que le pôle est fort de ces 3 médias. La radio a donc clairement sa place dans le numérique avec les podcasts par exemple...

Pour la CGT, malgré la bonne volonté affichée, la motivation et la détermination du nouveau directeur des contenus, les membres du CSE repartent avec leurs nombreuses inquiétudes sur l'avenir des personnels.

Point 8. Synthèse construction de l'offre numérique

C'est Fabrice Hochard, en charge de la stratégie du Numérique pour le Pôle Outre-mer, qui présente la synthèse des travaux menés, après plusieurs entretiens de personnes du Siège et de Malakoff et les différents ateliers avec le groupe expert de Malakoff et les directeurs des 1ère.

L'idée est de construire une « **Offre Numérique de Référence pour l'Outre-mer** », en **s'appuyant sur 4 catégories de publics** cibles :

Les **Locaux**

Les **Diasporas** (les Ultramarins de l'Hexagone mais aussi d'ailleurs)

Le **Public Généraliste** (qui regarde et s'intéresse aussi au National)

Les **Affinitaires** (les personnes qui ont un centre d'intérêt avec les Outre-mer)

L'offre numérique actuelle de l'Outre-mer ne répond que partiellement à l'ambition posée. D'où la création d'un nouveau portail des Outre-mer qui s'adressera moins aux publics locaux et plus aux DIASPORAS et aux AFFINITAIRES.

Ce portail pourrait être structuré autour de **3 grands « univers »** :

- **En direct des OM** : à savoir qu'est ce qui se passe dans les Outre-mer ? Il s'agira de récupérer les contenus des 1ère, relayer l'actualité, le quotidien, les événements qui font vibrer les Outre-mer. C'est le principal objectif. Dans cet univers, il s'agira de valoriser le dynamisme des Outre-mer (rôle d'exposition des contenus des 1ère).
- **Grands Dossiers** : travailler sur des thématiques transverses. Les principaux objectifs sont de mettre en perspective et décrypter des thématiques qui trouvent une résonance dans les Outre-mer mais aussi de croiser les regards sur des sujets locaux qui n'intéressent pas (encore) le national. Parmi les grands dossiers qui pourraient être traités : la Chlordécone, l'immigration en Outre-mer, les Sargasses, la Montagne d'Or, Les Langues régionales, ou encore les 40 ans de Kassav. Il s'agit d'apporter un point de vue avancé sur la société depuis les Outre-mer (rôle de sentinelle).
- **Centres d'Intérêt cibles** : mettre en perspective des talents, s'adresser à un public plus vaste (ex : jeunes) en adoptant un ton et des formats adaptés. Parmi les objectifs, faire bouger les lignes sur des sujets de société en assumant un engagement et des partis pris. Les centres d'intérêts peuvent être la **Musique** (découverte des jeunes talents, Musiques du monde), l'**Ecologie** (solutions concrètes, défense de la cause de l'endémicité), la **Fiction** (séries du monde, web-séries), la **Gastronomie** (Recettes pratiques), l'**Humour** (Rire de nous-même et du regard des autres) ... Dans cet univers, le but est d'apporter un nouveau souffle, d'être porteur de solutions !

Tous les univers apporteront des services et des conversations. Par exemple, en Gastronomie, afficher une carte des restaurants « ultramarins ».

Et chaque univers comportera de l'information TV et Radio. Le site de la 1^{ère} sera absorbé dans ce portail.

En ce qui concerne les personnels. Ils seront identifiés, puis viendra le plan de formation et l'accompagnement. Le personnel sera consulté pour entamer les premiers tests.

Sur les finances, un business plan sera présenté et mené avec le directeur financier.

Sur le plan technique, le portail dépendra de la Direction du Numérique.

Le portail sera lancé début 2020

Point 9. Information Consultation sur l'évolution de l'organisation du service programmation France Ô

Premier acte de la Transformation : le transfert de l'activité « programmation FÔ » au Siège.

C'est dans ce contexte que les 5 salariés concernés sont appelés à rejoindre la toute nouvelle DGDAP, dont l'objectif est de rapprocher les métiers et les salariés entre eux. Après l'extinction de FÔ, ces salariés seront accompagnés dans leur projet d'avenir professionnel.

Pour le moment, il y a une forte demande de 3 salariés de partir au Siège, mais depuis décembre ils sont toujours en attente de date. Avant la mi-avril, la direction devrait être capable de fixer la date du déménagement. Elle garantit que l'outil technique sera disponible et opérationnel dans les nouveaux locaux alors qu'aucun test n'a toujours pas été effectué.

Pour la DRH, il n'y a pas d'alternative pour les 2 autres salariés qui souhaiteraient peut-être rester exercer à Malakoff : « quand l'activité part, les salariés suivent » (S. Guidot).

Djelloul Belghit, de la **DSQVT** (Direction de la Santé et Qualité de Vie au Travail), rappelle qu'il existe un dispositif d'écoute. Ces personnes - qui se sentiraient mal - devraient s'exprimer devant un professionnel de la santé, en la personne du psychologue du travail, pour exposer leurs craintes et leurs souhaits. Il y a une ligne dédiée 24h sur 24h. Ce dispositif est soumis au secret médical.

La DRH refuse dans l'immédiat la création d'une commission de suivi et d'ajustement. Elle souhaite attendre l'organisation cible, qui sera arrêtée prochainement, autour du projet plus large de la Transformation de Malakoff. En effet, le recensement des besoins dans la nouvelle mission du Site aura eu lieu. Ce qui permettra à tous les salariés de Malakoff de se projeter.

Point 10. Dispositif accompagnement de la transformation

C'est la DSQVT (Direction de la Santé et Qualité de Vie au Travail) qui accompagne ce dispositif de Transformation. Mais, problème, il ne peut être déployé à Malakoff. « **Sans projet, sans visibilité, un accompagnement est difficile** » confirme D. Belghit.

Les prémisses d'un cadre s'esquissent à peine sur l'avenir du site de Malakoff et l'offre numérique. Il faut savoir que le terme de « Qualité de Vie au Travail » inclue les nouvelles pratiques professionnelles et les expérimentations organisationnelles, comme pour NOA.

Une fois que les managers de Malakoff auront établi un projet, la DSQVT pourra donc concrètement intervenir.

Point 11. Présentation du dispositif courrier

A partir de mercredi 3 avril, la distribution du courrier évolue sur le site Malakoff.

Des casiers-boîtes aux lettres ont été installés au rez-de-chaussée, derrière l'accueil. Ces casiers sont affectés par direction, service ou secteur. La distribution finale du courrier relèvera de l'organisation des services. Un badge selon les droits affectés pourra ouvrir un ou plusieurs casiers.

Les modalités du départ du courrier sont inchangées.

Les courriers recommandés seront réceptionnés et signés par les hôtesses. Elles devront prévenir le destinataire de l'AR.

Un guide de présentation de ce nouveau dispositif sera communiqué prochainement.

Point 12. Informations sur les activités sociales et culturelles

Depuis les élections professionnelles, Malakoff est devenu un établissement à part entière. Il reçoit donc de la direction un budget pour les Activités Sociales et Culturelles (ASC) et un budget dit de « fonctionnement ».

Pour 2019, l'offre des ASC reste identique, c'est-à-dire que les salariés de Malakoff bénéficient des mêmes offres que les salariés du Siège. Un système de refacturation, en fonction du rattachement des salariés (Malakoff ou Siège) est actuellement en cours de mise en place.

De même, une réunion commune aux 2 bureaux (CSE Siège et CSE Malakoff) est prévue lundi 25 mars pour rédiger, sous couvert d'un cabinet juridique, une convention reliant les ASC des 2 CSE.

A l'ordre du jour du prochain CSE, le budget prévisionnel sera présenté aux élus sera présenté aux élus.

Point 13. Réclamations individuelles et collectives

Les éléments de réponse aux réclamations individuelles et collectives sont écrits en bleu :

1. Lors des réunions d'actualisation du document unique de l'établissement Malakoff, il est apparu que les personnels de la maintenance étaient d'astreinte la nuit alors qu'ils travaillaient la journée.

N'y-a-t-il pas un réel problème de sécurité pour le salarié ? Qu'en est-il des conditions de mises en place, de l'organisation, des compensations et des conséquences sur la durée du travail ?

Les collaborateurs ont à leur disposition des moyens afin d'éviter au maximum les déplacements sur site qui restent exceptionnels. Des compensations financières sont octroyées en cas d'intervention et le paiement de la prime d'astreinte est systématique

2. Dans les conditions fixées respectivement par les articles R.2315-5 et R.2315-6 du code du travail, les heures de délégations peuvent être utilisées par leurs titulaires sur une durée supérieure au mois ; les membres titulaires de la délégation du personnel du CSE peuvent répartir entre eux et avec les membres suppléants le crédit d'heures de délégation dont ils disposent (mutualisation des heures de délégation). Qu'en est-il pour le CSE de Malakoff ?

La pratique s'applique à Malakoff. Le/la suppléant/e doit spécifier sur quel titulaire il/elle prend ses heures de délégation.

3. Tout membre titulaire au comité social et économique a la faculté de cumuler ses heures de délégation dans la limite de 12 mois (L.2315-7).

A Malakoff, quelles sont les modalités d'appréciation de cette période de 12 mois ?

Les titulaires peuvent déposer jusqu'à 30h de délégation par mois. Les heures de délégation non prises peuvent s'accumuler dans la limite de 12 mois, à compter de la date de son mandat

4. Le volume des heures de délégation de chacun des membres titulaires ne devrait-il pas être de 22 heures pour une entreprise de 300 à 400 avec 11 titulaires ?

Le nombre d'heures de délégation pour un titulaire dans une entreprise de 300 à 400 personnes est bien de 22h

5. « Cette opération de régularisation pourra faire apparaître des montants de trop-perçus résiduels à la fin de la période concernée. Les parties s'accordent pour considérer que ces trop-perçus ne seront pas dus par les salariés. » (Accord collectif concernant les modalités de calcul de l'indemnité de congés payés)
Pourquoi n'avez-vous pas appliqué cette modalité de régulation des situations ?

La régularisation des situations s'est faite selon l'accord signé

6. Le fonctionnement du prestataire Carlson Wagonlit, avec lequel la rédaction de Malakoff traite pour planifier ses reportages, pose de plus en plus de problèmes aux journalistes et techniciens qui partent en tournage.

Les problèmes répertoriés sont simples et nous en avons déjà fait part lors des précédentes réunions DP :

- Aucune flexibilité d'horaire de trains ou d'avions.
Départ aux aurores ou retour extrêmement tardifs alors que d'autres billets à des horaires différents sont disponibles sur des plateformes de réservations classiques.
Ne sont pas pris en compte les contraintes de tournages, les temps de trajets ou les aller retours effectués par les équipes.

- Problèmes de réservations de véhicules lors de tournages en région. Une équipe de tournage a eu la mauvaise surprise de n'avoir aucun véhicule mis à disposition par Carlson à leur arrivée en province, sous prétexte qu'il n'y en avait plus de disponible. Or, le journaliste a tenté de se rendre lui-même chez un loueur afin d'obtenir un véhicule. Il en a bien trouvé et il s'est ensuite fait rembourser par l'entreprise.

Depuis le temps que nous dénonçons ces couacs, rien n'a changé.

Les journalistes se sont transformés en chargés de production. Ils mettent désormais plus de temps à gérer la logistique de leur tournage que la partie éditoriale, qui est la base même de leur métier.

Que propose la direction de Malakoff pour remédier à ces manquements ?

Carlson Wagonlit est l'entreprise retenue par FTV suite à un appel d'offre.

Il faut remonter les problématiques et les difficultés à : francetelevisions.implant.fr@contactcwt.com

7. Certains journalistes avancent énormément de frais pour se rendre en tournage. Que ce soit à l'étranger ou en France, les taxis, nuits d'hôtels, repas sont à leur charge. Très rares sont les fois où ils peuvent bénéficier d'avance de frais. Pour pallier cela, la direction avait mis en place une carte corporate.

Sur le papier, cela semblait efficace. Or, après plusieurs mois d'utilisation, beaucoup de journalistes en sont revenus. Les 55 jours de débit différés sont systématiquement respectés, malheureusement, passé ce délai, il arrive que des collaborateurs ne soient toujours pas remboursés de leurs frais par l'entreprise.

Alors sommes-nous devenus gestionnaires comptables ? Est-ce à cela que doit se résumer désormais notre métier ?

Devons-nous payer pour exercer notre mission d'information ?

Que comptent faire la direction pour faciliter notre travail ?

[La carte Corporate est un moyen proposé au collaborateur. Si le remboursement n'est pas intervenu dans les 55 jours et que ça engendre des frais, le/la salarié/e doit fournir le justificatif des agios pour se faire rembourser.](#)

[Les demandes de remboursement doivent être faites auprès d'Alain Rodaix pour l'Info et au chef de centre Dominique Pantostier pour la Technique.](#)

8. Quel est le taux de suppression d'emplois à Malakoff voulu dans le plan de transformation de FTV ? Combien de suppression à la rédaction ?

[Il n'y a pas de notification de suppression de postes sur le site à ce jour](#)

9. Les dernières réponses aux questions du personnels sur monespace datent de septembre 2018. Aujourd'hui, aucune réponse ne s'y trouve, pourtant les questions sont nombreuses. Pourquoi cette opacité ? Où seront affichées les réponses de la direction aux nombreuses questions que se posent les salariés ?

[Depuis la mise en place du CSE les réclamations individuelles et collectives font partie du PV de la réunion qui est publié par le CSE](#)

10. Est-il normal que la direction réclame des questions deux semaines avant la tenue du prochain CSE, alors même qu'elle n'a pas communiqué ses réponses aux questions du personnel posées lors de la réunion précédente ? La direction veut elle noyer le poisson ? Peut-on revenir à une situation plus logique, normale et transparente, à savoir avoir des réponses aux questions posées, afin de ne pas reposer les mêmes questions et de pouvoir poser d'autres questions le cas échéant ?

[Il n'appartient pas à la direction d'afficher les réponses. C'est du ressort du CSE](#)

11. Certains ont eu des ordinateurs portables au sein de la rédaction et d'autres non ? Pourquoi cette différence de traitement ? Quand les autres journalistes auront-ils eux aussi des ordinateurs portables ? Au siège, toute la rédaction est en possession de ce type d'outil.

[Il suffit d'en faire la demande à la hotline de Malakoff après validation du chef de service](#)

12. Le 8 février dernier, une note été diffusée à Malakoff, rappelant le règlement intérieur et plus particulièrement ce qui est prévu sur "la circulation des personnes" :

« ...les salariés ne peuvent faire entrer dans l'établissement des personnes étrangères à celui-ci, y compris des membres de la famille des salariés, sauf autorisation préalable de l'employeur ou disposition spéciale... »

Qu'entend la direction par « disposition spéciale » ? La direction peut-elle préciser cette notion ?

Il s'agit d'une autorisation donnée par la direction pour un événement particulier et ce pour des raisons de sécurité et de responsabilité

13. Cette année, la radio n'était pas présente au Salon de l'Agriculture contrairement aux précédentes années. Pour quelles raisons ?

C'est d'autant plus déplorable que c'est une manifestation populaire où nous rencontrons nos publics. Alors que ces mêmes publics sont au cœur de la stratégie de FTV, par Mr Candilis de la DGDAP qui ne manque pas de réaffirmer vouloir "mettre au centre nos publics", comment se fait-il que nos publics n'aient pas pu échanger avec les salariés qui font les programmes pour eux ?

Des équipes de la rédaction étaient présentes mais côté Programmes, il est vrai que des problèmes de logistique avec le stand qui devait les accueillir n'ont pas permis la présence des émissions dans le salon.

14. Bien qu'ils remplissent les conditions requises, certains salariés « permittents » n'ont toujours pas encore reçu le courrier les informant qu'ils sont bien enregistrés comme étant CDD historiques. Quelle marche doivent-ils suivre pour qu'ils puissent figurer sur la liste des CDD réguliers ?

Ils doivent se rapprocher des services Ressources humaines : gestionnaire d'activité ou RRH.

15. Interrogations à propos de la web radio :

Sera-t-elle préservée ? Pour quel budget (quel était-il pour 2018-2019) ?

Quelle part (de ce budget) représente l'émission Francosphère ? Y a-t-il une évolution de ce montant sur les différents exercices ?

La web radio sera maintenue. Son activité est prévue au budget 2018-2019. La direction ne communiquera aucun élément budgétaire. La reconduction de l'émission « Francosphère », se posera à la fin de la saison, comme pour l'ensemble des émissions.

16. Pourquoi n'étions-nous pas présents sur le Salon de l'agriculture ?

Voir réponse n°12

17. Enfin quid de l'émission Plein soleil dont la présentatrice n'a pas reçu l'assurance de la poursuite de son contrat à la rentrée de septembre ?

L'émission est prévue sur la grille avec une durée spécifique. L'animatrice était informée d'entrée jeu. La direction n'a pas plus d'information sur la conduite ou non de l'émission.

La prochaine réunion du CSE se tiendra le 11 avril 2019.

Paris, le 25 mars 2019